

LE PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT,

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale;

Vu la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la Convention régissant le Parlement Communautaire ;

Vu la Convention régissant la Cour de Justice Communautaire ;

Vu l'Acte Additionnel n° 06/033/CEMAC-CE-04 portant création des ordres de la CEMAC ;

Vu le Règlement n° 12/03/UEAC-134-CM-10 portant organisation et fonctionnement des
Ordres de la CEMAC ;

Sur proposition du Conseil des Ordres Communautaires ;

DECERNE :

Article 1^{er} : Sont élevés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite communautaire :

A LA DIGNITE DU GRAND OFFICIER

Monsieur Jean NKUETE
Monsieur Amine ABBA SIDICK
Monsieur ALI ABAKAR Adj
Monsieur ALI MAHAMAT Abdoul

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur Prosper ZE OBAME
Monsieur Parfait ETOUNG ABENA
Monsieur Dominique IKIA NGOLO
Monsieur Armando ELA NSUE MENGUE
Monsieur Alain TONGOU KAMBI
Monsieur Mariano ESONO ONDO

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur Silvestre NZE ENGONGA
Madame Louise INDETOLOUM YOTISSEM
Monsieur Apolinar NGUEMA MBOMIO
Madame Rufina NFONO ONDO

Article 2 : Les droits de chancellerie, prévus par les textes en vigueur, sont applicables.

Article 3 : Le présent Acte qui entre en vigueur à la date de sa signature sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté et communiqué partout où besoin sera.

FAIT, le 07 JUIN 2010

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
LE PRESIDENT



Denis SASSOU N'GUESSO